



avec Rémi Parmentier, conseiller Info-Energie de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin 03.21.79.05.18 / info-energie@agglo-lenslievin.fr

Financer ses travaux grâce à l'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco PTZ)



Le principe

- · Prêt bancaire à 0 % pour des travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, etc.);
- · Eligibilité quelque soit le niveau de revenus ;
- · A destination des résidences principales de plus de 2 ans ;
- · Obligation de réalisation des travaux par une entreprise RGE.

Les changements:

- · Plus d'obligation de réalisation d'un bouquet de travaux Un seul type de travaux (ex: changement chaudière) ouvre droit à l'éco-PTZ.
- Plafond théoriquement empruntable de 15000€, 25000€ et 30000€ respectivement pour un, deux, trois travaux différents (et plus).



Le saviez-vous?

Vous ne savez pas quelle banque est signataire de l'éco-PTZ ? RDV ici https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/eco-pret-taux-zero-individuel Pour en savoir plus, contactez votre Conseiller Info Energie.











